

Formulaire de demande de subvention

pour la mise en œuvre d’un plan d’action

|  |  |
| --- | --- |
| **Forme de la subvention** *(Contrat de mandat ou contrat de travail)* | [ ]  **Mandataire(s) externe(s)**[ ]  **Poste interne.** Dates d’engagement et % :  |

|  |
| --- |
| **Informations générales**  |
| Type de demande | [ ]  communale [ ]  intercommunale pour un groupement de communes sans personnalité morale[ ]  intercommunale via un organisme avec personnalité morale |
| Commune(s)ou organisme intercommunal : |  |
| Personne(s) de référence au sein de la commune (+ tél. direct et email)  |  |
| Nom du mandataire ou de la personne interne, tél, email *(selon option retenue)* |  |
| Montants de subvention demandés *(50% de l’offre du mandataire ou du salaire brut de la personne engagée)* |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Année | Montant | Max. 20'000.- |
| Année | Montant | Max. 20'000.- |
| Année | Montant | Max. 10'000.- |
| Année | Montant | Max. 10'000.- |

 |

|  |
| --- |
| **En cas de groupement de communes sans personnalité morale** |
| Clé de répartition des coûts *(% des coûts pris en charge par chaque commune* |  |

|  |
| --- |
| **Annexes demandées**  |
|  | [ ]  **Plan d’action** actuel respectant au moins les exigences du modèle PECC ou plan d’action Cité de l’énergie comprenant le chapitre 7 sur les enjeux d’adaptation et leurs objectifs intermédiaires.Il est attendu que le plan d’action : * prenne la forme d’un document structuré ;
* soit porté par l’ensemble de la Municipalité ;
* comprenne les actions planifiées pour les 4 à 5 prochaines années ;
* avec des objectifs intermédiaires à 2030 (2040) ;
* définisse les moyens (ressources, budget) pour la mise en œuvre.
 |
| Dans le cas de l’octroi d’un mandat externe | [ ]  **Offre de prestations** du/des mandataire/s retenue par la/les Municipalité(s) mais non signée.\*[ ]  **Au moins deux références** attestant de l’expérience du mandataire et couvrant au moins deux domaines du catalogue d’actions du PECC (transversal ; énergie et mobilité ; adaptation aux changements climatiques) |
| Dans le cas de l’engagement d’un·e chef·fe de projet | [ ]  **Cahier des charges\*** avant engagement pour nouvelle personne ou **ancien et nouveau cahier des charges** (pour une augmentation du taux de travail, prolongation d’un contrat arrivé à terme ou réorientation d’un poste existant)[ ]  **CV** attestant de l’expérience et couvrant au moins deux domaines du catalogue d’actions du PECC (transversal ; énergie et mobilité ; adaptation aux changements climatiques) |

**Conditions concernant l'octroi des subventions dans le cadre du PECC**

1. Le bénéficiaire accepte les conditions mentionnées dans la [Directive](http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/DIT/Durabilite/Communes/Directive-DITS_Renforcement-accompagnement-communes_DITS_finale.pdf) du 1er avril 2025, notamment :
* S’engager à mettre en œuvre les actions du plan
* S’engager à attester annuellement de l’avancement
1. Le bénéficiaire s’engage à rendre son plan d’action public et accepte que le Canton le publie sur ses pages web.
2. Le bénéficiaire informe immédiatement l’Office cantonal de la durabilité et du climat : si les délais ne sont pas tenus, si le projet ne peut pas être réalisé, ou si le projet n'est pas réalisé tel que prévu dans la demande.
3. Pour les communes présentant un plan d’action propre (hors modèle PECC), l’OCDC se réserve le droit, en cas de doute, de demander des compléments.
4. Le versement est libéré annuellement sur la base des documents suivants :
* Formulaire de demande de versement
* Tableau de suivi selon modèle cantonal dûment complété une fois par année
* Justificatif
* Si accompagnement par mandataire : factures acquittées.
* Si accompagnement interne (chef·fe de projet) : confirmation par l’administration communale attestant que le salaire ayant été versé à la personne engagée correspond au minimum au double du montant demandé.

|  |
| --- |
| Je confirme l'exactitude des indications ainsi que le respect des conditions ci-dessus. |
| Date et lieu : | Le(s) requérant-e(s) : |

Formulaire et annexes à envoyer à l’Office cantonal de la durabilité et du climat : de préférence par courriel à pecc@vd.ch ou par envoi postal à l’Office cantonal de la durabilité et du climat, Place de la Gare 1, 1003 Lausanne.

*\*modèle de cahier des charges à disposition sur* [*www.vd.ch/pecc*](http://www.vd.ch/pecc)